

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA01</b>

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 OCTOBRE 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 OCTOBRE 2021

Vu l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 29 octobre 2021 (annexé).

Les informations de nature individuelle contenues dans le présent compte-rendu ne seront pas rendues publiques.

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 octobre 2021.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

1000

Conseil d'Administration  
COMPTE RENDU

Chaumont, le 29 octobre 2024

Référence : 20241029-CA

ANNEXE à la délibération  
n° 20220204CA01

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 29 octobre 2024 à 14 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (8) :

- Ville de Chaumont :
  - M. Evrard DIDIER
  - Mme Christine GUILLEMY
  - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
  - M. Etienne MARASI
  - M. Frédéric FABRE
- Etat :
  - M. Louis STEIB
  - Mme Isabelle DELAMONT (*en visioconférence*)
  - M. Charles DESSERTY (*en visioconférence*)

Administrateur(s) excusé(s) (4) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA (pouvoir à M. Etienne MARASI)

Etat : M. Joseph ZIMET (représenté par M. Louis STEIB) M. François QUINTIN (représenté par Mme Isabelle DELAMONT)

Participaient à la réunion, en visioconférence, les administrateurs du collège « technique » (2) :

- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne) qui représente M. Pierre LITZLER, excusé

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Administrateur(s) excusé(s) (8) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Raphaël CUIR (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- Mme Marie DE LAUBIER (Bibliothèque nationale de France)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Eric MARIET (Lycée Charles de Gaulle)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est) (*en visioconférence*)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (6) :

- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Maxence DEN HEIJER (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Suzon HAUCHARD (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)

A 14 heures, 8 membres du collège « institutionnel » sont présents et 2 membres ont donné pouvoir, soit 40 voix sur 40. La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2021

COMPTE-RENDU

M. le Président accueille les nouveaux représentants de la Région Grand Est et précise que les relations avec la Région Grand Est sont excellentes et vont se développer dans les mois et les années qui viennent.

#### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2021 (délibération 20211029-CA-23)**

M. Paul FOURNIE indique que les comptes rendus sont toujours très complets.

M Charles DESSERTY fait part d'une petite remarque de pure forme par l'absence du mot « être » dans la phrase page 9 « Le Signe doit forcément le partenaire privilégié de la Ville ».

Mme Christine GUILLEMY confirme que le Signe est un des partenaires privilégiés de la politique culturelle de la Ville de Chaumont et de tous les acteurs du territoire, et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs, dans le prochain appel à projets pour la scène conventionnée « le Nouveau Relax », nous insisterons beaucoup sur ce sujet.

Il est proposé la modification suivante à apporter au compte-rendu : Le Signe doit forcément être le partenaire privilégié de la Ville, un modèle à suivre pour toutes les autres structures conventionnées.

Il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 juin 2021.

#### **2. Modification des membres du Conseil d'Administration (délibération 20211029-CA-24)**

M. le Président souhaite la bienvenue aux trois nouvelles personnes représentant la Région Grand Est au GIP Le Signe et précise que la Région est un partenaire important avec lequel les échanges sont extrêmement intéressants et productifs.

M. Jean Michel GERIDAN précise que le conseil doit délibérer sur la mise en place des trois représentants de la Région Grand Est : M. Etienne MARASI, Mme Martine LIZOLA et M. Frédéric FABRE.

M. le Président indique que le Conseil d'Administration est composé de 20 administrateurs répartis en deux collèges.

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement :

- Trois représentants de l'Etat ;
- Trois représentants de la Région Grand Est ;
- Quatre représentants de la Ville de Chaumont.

Le collège technique est composé de :

- Un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France ;
- Deux représentants des réseaux d'écoles d'arts ;
- Un représentant du lycée Charles de Gaulle de Chaumont ;
- Un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ;
- Un représentant de l'Université de Lorraine ;
- Un représentant de l'Université de Strasbourg ;
- Un représentant du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- Un représentant de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- Un représentant du Centre national du livre (CNL).

Suite aux élections régionales des 20 et 27 juin 2024, la Région Grand Est a désigné, par délibération de la commission permanente n°24CP-4879 du 40 septembre 2024, trois représentants ayant vocation à représenter la Région Grand Est au GIP Le Signe :

- Monsieur Etienne MARASI ;
- Madame Martine LIZOLA ;
- Monsieur Frédéric FABRE.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette modification des membres du Conseil d'Administration.

### **3. Election du Vice-Président du Conseil d'Administration (délibération 20211029-CA-25)**

M. le Président indique qu'il y a lieu de remplacer M. Pascal MANGIN qui avait été élu vice-président du conseil d'administration du GIP Le Signe le 31 juillet 2020.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que la candidature de Mme Martine LIZOLA, qui est aujourd'hui représentée par M. Etienne MARASI, a été proposée par le secrétariat de la Région. Il demande à M. Etienne MARASI de confirmer que Mme Martine LIZOLA souhaite bien se présenter.

M. Etienne MARASI confirme la candidature de Mme Martine LIZOLA.

M. Charles DESSERTY indique qu'il faut préciser dans l'objet de la délibération « Election du vice-Président du Conseil d'Administration », qu'il n'y ait pas de confusion avec le vice-Président de l'Assemblée Générale.

La modification sera bien apportée.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'élire Mme Martine LIZOLA, représentant de la Région Grand Est, vice-Présidente du Conseil d'Administration.

#### 4. Information relative au bilan de la Biennale 2021

En ce qui concerne l'activité, M. le Président souhaite inverser les deux points c'est à dire évoquer la Biennale 2024 avant la programmation 2022.

M. le Président tient tout d'abord à féliciter M. Jean-Michel GERIDAN et son équipe pour le résultat extraordinaire de cette Biennale qui a été un véritable succès.

Malgré la situation difficile (Concours International d'affiches d'abord en non présentiel avec un grand succès et ensuite la Biennale) le nombre de visiteurs a été plus important que pour les précédentes Biennales et particulièrement avec la venue des étudiants, des jeunes venus en nombre.

M. Jean-Michel GERIDAN indique en être le premier surpris car il n'y a jamais autant de visiteurs sur le temps fort de la Biennale. Il précise que le Signe a été fermé pendant très exactement 156 jours, entre le confinement et les jours de fermeture au public. La réouverture s'est faite fin mai, moment de notre rendez-vous habituel mais empêché par la situation sanitaire.

Il avait donc été décidé de faire un événement de retrouvailles (rencontres professionnelles avec étudiants, tous nos publics chaumontais, néophytes, amateurs et professionnels), du 15 au 17 octobre 2024.

Il manque encore des chiffres de certains partenaires mais nous avons eu, au dernier décompte, 7 804 visiteurs entre le vendredi et le dimanche. Ce qui a été exceptionnel, c'est la présence de des festivaliers jusqu'au dimanche, ce qui est, de mémoire décennale, une première.

Dans les décomptes partiels, puisque nous avons un système de vote et évidemment de récupération des numéros de départements : 23 % de ces publics étaient de Chaumont et de son agglomération, tant sur les ateliers que sur les événements. Ce chiffre se cumule avec les visiteurs du 27 mai au 30 août qui font état environ de 5 309 visiteurs.

De voir le public revenir au moment où toutes les enquêtes montrent la difficulté des personnes à revenir vers ces lieux de culture, M. Jean-Michel GERIDAN pense que nous avons réussi le pari d'atteindre des chiffres totalement exceptionnels et même supérieurs à nos moyennes régulières.

Certains établissements ont même été refusés car la limite à notre extension est toujours la même, c'est-à-dire celle du logement et de l'hébergement.

Par exemple, nous avons dû refuser 90 étudiants de l'école d'art de Tournai (Belgique).

Pour tous ceux qui n'ont pas pu venir, les créneaux de réservations sont complets jusqu'en décembre.

Cette année va donc être une très belle année et assez surprenante en terme de fréquentation tant sur le public étudiants enseignement supérieur que public Chaumontais.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que le rapport d'activité sera présenté en janvier ou février prochain, mais il peut déjà être indiqué que cette Biennale, ce sont 16 expositions qui ont eu lieu sur 3 sites (en comptant la Chapelle des Jésuites).

Cette année, nous avons réussi à atteindre la parité homme/femme en tant qu'artistes, mais aussi la représentation d'âges.

Retour en images sur la Biennale :

- Le concours international où nous avons généralement 400 images du monde entier sélectionnées, 470 ont été sélectionnées cette année. La plupart des événements de design graphique ont été annulés.

Comme précisé par M. le Président, nous avons été empêchés au mois de mai dernier pour la remise du concours international et ses remises de prix.

Nous recevons environ 4 500 productions du monde entier et nous en sélectionnons une centaine. Vu que nous pouvions accueillir du public, après les test PCR négatifs, la cérémonie s'est faite en mode télévisuel.

Au 27 mai 2024, il y avait 3 000 consultations en direct. Nous comptons aujourd'hui 6 400 rediffusions.



  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

- Studio Kargah qui nous vient d'Iran.
- Michiel Schurmann qui traite de la question du textile.
- Les travaux éditoriaux de Fanette Mellier.
- Le projet chaumontais, très intéressant car il est un projet de territoire qui a une vocation nationale et internationale. Par exemple, nous sommes associés avec un Groupe qui se nomme Fabrication Maison, avec Timothée Gouraud désormais installé à Chaumont, afin de trouver les traces de patrimoine de lettres qui sont en train de disparaître de Chaumont. Cette exposition est encore visible au reg-de-chaussée autour de Chantal Jacquet, peintre en lettres chaumontaise qui s'occupait tant du design d'utilité publique dans l'espace public que les grands magasins entre Troyes et Dijon. Avec l'Ecole Nationale de Nancy et l'Atelier de recherche typographique basé aussi à Nancy, nous avons fait numériser tous ces caractères que l'on trouve dans la Ville de Chaumont, et avons lancé ce caractère au format numérique pour qu'il ne disparaisse pas.
- Des partenariats avec le musée de l'Imprimerie de Lyon, avec le studio Dumbar en Hollande autour du graphisme numérique.
- Club Collecte : ouvrages qui, durant le temps de l'occupation, ont été détruits par l'occupant. Comment les réseaux de résistance avaient relancé une édition du livre via les clubs ?
- Caractères de vitrine : il s'agit de montrer les formations professionnelles de territoire ; ici nous avons la licence pro qui a réalisé un travail avec les commerçants des environs.
- Comment revaloriser un patrimoine comme la chapelle des Jésuites en présentant des expositions qui remettent dans une autre dimension des créateurs.
- Des ateliers (représentant plusieurs centaines d'heures).
- Une offre de formations et de ressources qui tient tant à des ateliers, des workshops, des formations professionnalisantes.
- Des conférences et des tables rondes qui montrent une pluralité du monde du graphisme.
- En octobre, autour de cet événement qui est le week-end de retrouvailles autour du design graphique, tous les producteurs locaux ont été contactés pour organiser un brunch gigantesque au le marché couvert, des conférences et débats ont été organisés.
- Partage avec les scènes locales dans le cadre de la gestion de 2 soirées qui ont permis de réunir plusieurs publics et où nous avons compté environ 800 personnes.
- Ateliers pour le jeune public.
- Visites patrimoniales dans le Vieux Chaumont (travail avec des associations afin de montrer le patrimoine d'images, mais aussi la pierre, puis se balader à l'intérieur de cette Ville tout à fait intéressante et fascinante.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Victime de notre succès, pour la première fois depuis l'histoire du festival, nous avons vendu plus de livres que de boissons. On peut sourire de cet indicateur, mais il est signifiant.

Le public venu tellement nombreux, nous avons été contraints de refuser des personnes tant pour les conférences que pour les expositions.

Par exemple, le samedi 16 octobre, après la soirée qui s'est terminée très tard, un grand nombre de personnes attendait à 8h30 pour une conférence qui avait lieu à 14 h.

Il va falloir revoir la gestion du public, retravailler avec tous les hôtels et restaurateurs afin de pouvoir accueillir davantage.

En effet, dans 2 ans, nous allons voir pour doubler le programme des conférences car il est toujours frustrant de faire des kilomètres et de ne pas pouvoir y assister.

Nous avons des écoles d'Aquitaine, de Bretagne, jusqu'aux frontières des Pyrénées, de Belgique, de Suisse.

M. le Président demande quel a été le nombre de visiteurs durant le week-end de la Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que nous avons reçu 12 000 visiteurs sur l'ensemble de la Biennale. Sur le week-end seul nous sommes à 7 400 visiteurs.

Mme Christine GUILLEMY tient également à remercier l'ensemble de l'équipe du Signe.

Nous avons vécu une Biennale particulière et en plus sur la longueur.

Après la période sanitaire, nous avons envie de nous retrouver, et Mme Christine GUILLEMY est fière que le lieu de retrouvailles ait été Chaumont.

Mme Christine GUILLEMY remercie également toutes les équipes de la Ville de Chaumont, nos services culturels et nos services techniques, qui travaillent largement avec le Signe.

Mme Christine GUILLEMY précise que c'est bien parce que nous travaillons ensemble et que le Signe est inscrit dans les politiques culturelles, avec pratiquement tous les équipements culturels de la Ville de Chaumont que nous arrivons à fédérer les énergies et à ce succès.

Elle indique que M. Jean-Michel GERIDAN sait travailler avec les autres établissements culturels de la Ville de Chaumont, milieux associatifs de territoire, à l'instar des liens qu'il a avec les scènes nationales et internationales.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Mme Christine GUILLEMY indique qu'il est encore temps de visiter certaines expositions et incite ceux qui ne les ont pas encore vues à s'y rendre.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que cela a été un beau parcours, que les commerçants ont travaillé de concert.

Il n'a pas eu, pour l'instant, de la part de nos visiteurs, d'échos négatifs sur la manière dont l'accueil chaumontais s'est produit.

Les avis sont plutôt enthousiastes et nous font part d'un véritable sens de l'accueil.

Cela a été une belle année.

Mme Véronique MARRIER tient à dire à quel point ce week-end était un bonheur avec une programmation qui réunissait énormément de problématiques, à la fois la recherche, des niveaux de présentation des graphistes, de très jeunes à de plus expérimentés...

Bravo et merci pour toute l'organisation. La qualité de l'accueil est à saluer. Du côté des restaurateurs, nous avons été très bien accueillis également avec beaucoup de bonne volonté malgré l'afflux assez impressionnant.

Tout le monde semblait être joyeux à tous les niveaux.

M. Charles DESSERTY ajoute qu'il était présent à Chaumont vendredi avec Mme la Directrice Régionale et M. Laurent INNOCENZI. Il confirme tout l'intérêt que la Direction Régionale des Affaires Culturelles porte pour le Signe, ses activités, et notamment la Biennale dont nous avons hâte qu'elle puisse se dérouler, même dans un format particulier cette année.

Beaucoup de jeunes étaient présents, venant des quatre coins de l'hexagone, voire au-delà. Ceci est un signe d'une extraordinaire qualité de la manifestation et du Signe.

M. Charles DESSERTY souligne également le développement des partenariats mécènes, partenariats privés au côté bien sûr des partenaires publics historiques que nous sommes les uns les autres.

Cela est aussi un enjeu que nous savons absolument majeur.

Il ajoute que M. Préfet est également extrêmement attentif et présent au côté du Signe au quotidien.

Tout cela témoigne bien de tout l'intérêt que porte le Ministère de la Culture tout entier, central et déconcentré, à ce projet et à son avenir.

Ils étaient ravis que ce week-end retrouvailles puisse avoir lieu puisqu'il a démontré en tous points qu'il était attendu par le public et les professionnels.

M. Charles DESSERTY salue l'implication de l'ensemble des équipes du Signe au côté de M. Jean-Michel GERIDAN. Il s'agit d'un travail d'équipe très important. Quand nous disons équipe, nous disons aussi famille du graphisme.  
Un grand bravo et merci à toutes et tous.

M. le Président précise que la revue de presse est assez remarquable.  
Cependant, il y a moins d'articles de la presse nationale impliquée dans le domaine des arts. Après la pandémie, tout le monde s'est précipité sur les différentes manifestations artistiques que nous connaissons bien (ouverture de la fondation Pinault, la foire internationale d'art contemporain...) et a pas mal mobilisé la presse nationale sur ces sujets. Cela nous a laissé moins de place.

M. le Président ajoute que le mécénat se développe. Il prend forme, d'abord auprès de mécènes locaux, mais aussi auprès de mécènes nationaux.

M. le Président et M. Jean-Michel GERIDAN ont rencontré des fondations et des institutions qui commencent à répondre.  
D'ailleurs, l'Académie des Beaux-Arts a décidé de décerner un prix du graphisme à la prochaine Biennale.  
Il est important qu'une institution comme celle-ci, au même moment où elle est en train de créer une section du graphisme, de la gravure et du dessin dans l'Académie des Beaux-Arts, de décerner ce prix.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que cela est intéressant. En effet, la partie des arts graphiques avait un peu été négligée par ce pan des arts.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## 5. Information relative à la programmation 2022

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'en tant que Centre d'art labellisé, nous avons plusieurs missions :  
L'accompagnement de la création contemporaine, la diffusion, la transmission des savoirs et la médiation.

Le déploiement de la programmation 2022 du Signe s'articule autour de 7 expositions :

- « Feuilles Volantes » de Fanette Mellier. Depuis mai 2024 jusqu'en mars 2022.  
Cette exposition est une extension de la Biennale énormément réservée.  
Avec ce projet, il s'agit de présenter la création éditoriale sur deux décennies de la graphiste Fanette Mellier, second volet aux formes et formats inédits de l'exposition débutée lors de la Biennale de design graphique
- « Jours de fêtes 2 », exposition collective. A partir de décembre 2024.  
« Jours de fêtes 2 » est un parcours renouvelé d'affiches issues de la collection Dutailly et du fonds contemporain. Il s'agit de mettre en regard sur le siècle qui les sépare les particularités de formes de la rencontre faisant événements.
- « Dreader than dread » de Frédéric Voisin. De décembre 2024 à mars 2022.  
Il s'agit d'une exposition flash. L'une des missions du Signe est de traiter de ces artistes contemporains ou non qui sont sur le territoire.  
Nous avons découvert, à la Chapelle des Jésuites, Frédéric Voisin qui a été invité par la Ville de Chaumont.  
Frédéric Voisin a la particularité d'avoir été l'accompagnateur des grandes affiches de blues, de reggae et de punk rock des années 80 à 90, et habite La Neuville à Reims. L'occasion était trop belle à saisir.
- « Les Petits Spécimens, Jouable » des éditions Volumiques. De mars à avril 2022.  
Le parcours jeunesse poursuit les investigations des liens qui unissent l'imprimé et le numérique. L'invitation du Signe aux Éditions Volumiques permettra de traiter de la transformation des outils pédagogiques qu'aura ordonnée la crise sanitaire, de réalité virtuelle et augmentée dans la littérature jeunesse, mais aussi de la crise des matières premières obligeant à revoir les chaînes de production et de prototypage.
- « Céramiques » de Gilles de Brock. De mai à octobre 2022.  
Gilles de Brock est l'un des graphistes/imprimeurs les plus inventifs de sa génération. Programmeur informatique de talent, il crée des machines inédites destinées à la réalisation de ses imprimés textiles, ou papier. Après une

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

incursion dans le champ de la culture, son travail se déploie auprès de grands comptes tels Red Bull, Converse, Nike ou encore Apple. Indépendant, il s'intéresse à la préservation de savoir-faire dans l'artisanat, et tout particulièrement à l'édition de carreaux de ciment. A la fois rétrospective, l'exposition du tout juste trentenaire sera l'occasion de montrer les outils de recherche et de développement permettant une économie circulaire, vertueuse.

- « Mangas ». De juin à septembre 2022.  
Approchés par l'Abbaye d'Auberive qui proposera une exposition intitulée « Mangas », il nous est proposé de faire une exposition écho. Dans le développement d'une offre culturelle cohérente à l'échelle du département, il apparaît pertinent de nous associer. Au-delà de la complémentarité qui sera effective au regard des sensibilités des structures, il s'agit par une thématique partagée d'aller vers nos publics respectifs.
- « Atelier Ter Bekke & Behage ». De novembre 2022 à février 2023.  
L'occasion des 30 ans du studio Ter Bekke & Behage est à saisir afin de traiter de liberté de création, de graphisme d'utilité publique ainsi que de transformation de la commande publique.

Tout ce programme pourra être établi si la proposition de débat d'orientation budgétaire est acceptée.

Mme Christine GUILLEMY indique que, dans la Ville de Chaumont, Ville du graphisme, un parcours graphique commencera à être visible dès lundi. Pour ce faire, un concours a été lancé par la Ville auprès de graphistes professionnels.

Parallèlement, un autre concours a été lancé pour la signalétique, et pour lequel le cabinet Baldinger a été retenu. Mme Christine GUILLEMY précise d'ailleurs que le Ministère de la Culture, qui est leur partenaire, les a beaucoup aidés à mettre en place le cahier des charges.

En effet, cela est innovant ; il semble que la Ville de Chaumont soit la première Ville, en tout cas en France, à agir de cette façon.

Le cabinet Baldinger va aider la Ville à avoir une signalétique, une image, Ville de Chaumont, Ville du graphisme.

Mme Christine GUILLEMY tenait à le préciser car cela est vraiment complémentaire avec le Signe. Le Signe n'est pas un OVNI au milieu de rien. Le Signe infuse avec la Ville et la Ville infuse avec le Signe, cela est bien notre volonté.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

M. Paul FOURNIE complète les propos de Mme Christine GUILLEMY et indique que, pendant des années, il a été dit que la Ville avait concentré l'essentiel de ses efforts sur la construction du Signe et les investissements autour. Il est vrai, qu'en dehors du Signe, nous avons du mal à réaliser que nous étions dans la ville du graphisme lorsque nous arrivions à Chaumont.

Madame le Maire a alors lancé ce projet des entrées de ville. La Ville de Chaumont a choisi de passer par une commande publique, aidée par l'Etat dans la démarche.

Un peu plus de 60 dossiers ont été déposés par des artistes et graphistes de toute la France. Un jury s'est tenu avec l'Etat et le Signe.

Les premières fresques vont démarrer à partir de lundi. Elles sont typiquement graphiques.

Concernant la signalétique de la Ville, il s'agit d'une signalétique globale, également d'une identité visuelle.

M. Frédéric PIANTONI trouve intéressant la manière dont le graphisme est accouplé à toute une série de thématiques: peinture (sur les pochettes de disques), art du découpage, tout ce qui touche la céramique, jusqu'à la photographie.

En même temps, nous gardons la collection Dutailly, la base, et allons beaucoup plus loin.

M. Frédéric PIANTONI trouve que, en particulier dans la photographie, nous avons des courants extrêmement stylisés, graphiques. Ce sont des collaborations fructueuses.

Ce que nous pouvons avoir avec l'Académie des Beaux-Arts, il pense que, même pour les Biennales, il serait intéressant d'ouvrir des thématiques croisées comme celles-là. Cela permettrait de renouveler peut-être un public et d'aller chercher des idées beaucoup plus importantes. Le Signe fédère toutes ces ouvertures, sa place est aussi là, et cela peut être intéressant d'un point de vue économique pour du mécénat ou de l'art contemporain.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il faut se rappeler que nous étions sur un objet de reconquête des publics. Il y a encore quelques années, le Festival avait perdu de sa superbe en terme de fréquentation et que l'un des enjeux était la possibilité même de son maintien.

M. Jean-Michel GERIDAN est pour les croisements, la transversalité, et est d'accord pour que le Signe collabore avec d'autres institutions. Mais maintenant nous sommes dans un effort de réciprocité. Il a accueilli toutes les formes possibles (peinture, photographie) et souhaiterait que d'autres institutions accueillent à leur tour des formes de design graphique pour que nous soyons dans un équilibre.

C'est ce qu'il s'est par exemple passé avec le Centre d'art de Coulommiers et l'exposition de photos de Myr Muratet, le Kiosque de Mayenne avec Raphaël Garnier et la Ville de Chaumont.

M. Frédéric PIANTONI est d'accord avec cela et confirme que la programmation est riche. Le Signe se positionne vraiment au cœur de cette dimension très ouverte tout en maîtrisant son passé avec la question de l'affiche.

Pour suivre avec ce que disait Mme le Maire tout à l'heure, Madame Véronique MARRIER confirme que, le fait qu'il y ait ce lieu à Chaumont, qu'il y ait cette commande publique qui a été lancée et qu'un travail cohérent soit mené en terme d'identité visuelle et de signalétique, cela est tout à fait inédit. Cette attention portée à cette dimension dans sa globalité à l'échelle d'une ville est absolument fondamentale. Elle revêt vraiment un aspect d'exemplarité dont, elle espère, nous pourrons parler et s'appuyer dessus pour donner l'exemple à d'autres lieux.

Mme Véronique MARRIER ajoute que nous allons bientôt recevoir le nouveau numéro de « Graphisme en France » qui traite de design graphique et de société, et qui, pour certains aspects, traite de ces questions-là.

Mme Christine GUILLEMY la remercie pour ces encouragements.

M. Charles DESSERTY s'inscrit parfaitement dans ce que vient de dire Mme Véronique MARRIER.

Il ajoute qu'ils ont reçu avant-hier les crédits correspondants pour partie à leur participation à cette commande publique.

Il n'y a plus de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

## **6. Modification de l'organigramme (délibération 20211029-CA-28)**

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les modifications apportées à l'organigramme actuel s'appuient en cohérence sur les lignes directrices ordonnées par la définition d'un Centre d'art.

Il permet de voir, en un seul coup d'œil, qui s'occupe du pôle création et transmission, qui s'occupe de la médiation et de la diffusion. A ces pôles, s'ajoute le pôle fonctionnel.

Cet organigramme permet de dispatcher et équilibrer toutes les missions relatives à un Centre d'art, tant sur le territoire national qu'international.



  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Mme Isabelle DELAMONT trouve cet organigramme très judicieux par rapport aux missions et à l'activité du Signe.

En effet, nous ne sommes pas dans un objet muséographique avec une mission de conservation et restauration principale, mais bien dans un objet de soutien à la création et d'attention privilégiée à la question de la transmission et à la diffusion de ses objets à valeur non négligeable, et aussi symbolique qu'historique.

De même que, cette collection est aussi en train de se construire au fur et à mesure des Festivals et des Biennales.

Mme Isabelle DELAMONT veut rebondir au sujet de l'organigramme concernant la problématique des ressources humaines.

Elle n'est pas intervenue au moment de la validation du compte-rendu sur lequel elle n'a pas de remarques à faire, mais veut nous replacer, peut-être dans un contexte ressources humaines plus spécifique aux arts visuels en ce moment.

D'une part, le Conseil National des Professions des Arts Visuels (CNPAV), mis en place depuis maintenant 3 ans, a constitué un groupe de travail sur la question du bien-être, de l'amélioration des conditions de travail, que nous savons particulièrement sous tension au vu de la charge de travail de l'activité, de même que au vu de l'engagement de tous ces jeunes et moins jeunes professionnels.

Mme Isabelle DELAMONT attire l'attention sur la formation qui lui semble assez prépondérante.

Elle pense qu'au Signe il serait judicieux, et dirait même que ce serait une préconisation du Ministère que d'envisager la question de la formation.

Elle avait notamment des questions par rapport à la situation actuelle qui résulte du licenciement d'une des collaboratrices qui a déposé plainte par rapport aux membres de l'équipe.

Mme Isabelle DELAMONT attire l'attention sur cet endroit. Elle ne remet pas en question aujourd'hui à proprement parler bien sûr la gestion du Signe, mais l'idée est d'être dans l'accompagnement, la prévention et la prévention de risques RH dont on sait qu'ils sont aujourd'hui avérés et de plus en plus spécifiques; d'autant que nous sommes à la sortie (nous l'espérons) d'une pandémie qui a fortement impacté l'ensemble des équipes et que nous sommes dans une activité qui mobilise grandement une équipe sur son territoire.

La préconisation de Mme Isabelle DELAMONT, et qui est celle du Ministère, serait de mettre en place un cycle de formations

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

concernant les risques psychosociaux et l'amélioration des conditions de vie au travail.

Le Signe peut prendre l'attache de l'association régionale pour l'amélioration des conditions de vie au travail. Il y en a une par grande région avec des correspondants qui peuvent accompagner dans un diagnostic et la mise en place de protocoles et de méthodes, de prévention de risques psychosociaux mais aussi d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Il faut savoir que ce genre de situation fait l'objet, au niveau national, de nombre d'alertes de la part d'équipes mais aussi d'encadrants.

Ces formations s'appliquent autant aux encadrants qu'aux équipes.

Il y a récemment eu un drame tragique au sein du FRAC Champagne-Ardenne avec le suicide sur son lieu de travail du régisseur principal. Ceci est un vrai traumatisme pour tout un chacun, pour l'équipe mais bien évidemment en premier lieu pour sa famille et ses proches ; ce qui est sans précédent dans le domaine des arts visuels.

Ce groupe de travail est vraiment en mode opérationnel pour fournir les boîtes à outils et méthodologie.

Ils incitent vraiment chacune des structures labélisées qui se doivent d'être exemplaires à prendre en compte et en main, très tôt et en amont, ce type de questionnement et problématiques liées aux ressources humaines.

Nous sommes parfaitement conscients de ces problèmes de fragilité s'additionnant à la crise Covid.

Le Signe a d'ailleurs pris l'attache du Centre de Gestion de la Haute-Marne pour conventionner afin de prévenir tous risques psychosociaux avec un protocole et des seuils d'alerte.

Si une médiation n'est pas envisageable au sein du Signe, il est possible de solliciter une aide extérieure sans même que le Directeur général du Signe le sache.

M. Jean-Michel GERIDAN est très attentif aux protocoles d'anonymisation et d'accompagnement.

M. Jean-Michel GERIDAN rédigera une note qui explique tout le protocole mis en place au Signe.

Mme Isabelle DELAMONT remercie M. Jean-Michel GERIDAN de cette transparence, de cette clarté.

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Les problématiques RH en ont énormément besoin. Nous savons que cela est traumatisant pour tout le monde.

Elle ajoute qu'elle reste dans une très grande impartialité, que ce soit par rapport à M. GERIDAN, l'équipe ou les anciens salariés.

La souffrance est partagée, que l'on soit victime ou signalé. A cela s'ajoutent les problématiques de diffamation qui sont nuisibles en terme de parcours professionnel, que ce soit pour un salarié ou un Directeur, ou par rapport à la notoriété d'une structure.

Mme Isabelle DELAMONT félicite M. Jean-Michel GERIDAN d'avoir mis en place ces protocoles qui sont des actions de longue haleine mais qui permettent de rasséréner autant les partenaires que de travailler à la sérénité, à l'apaisement au sein d'une équipe que l'on sait dans une activité, dans un domaine extrêmement en tension par l'engagement qui mobilise et qui suscite chez chacun.

Mme Isabelle DELAMONT ajoute qu'ils ont saisi par ailleurs les réseaux des structures sur la remontée, sur l'état des lieux des dispositifs et des protocoles RH, dans l'idée de pouvoir outiller et de partager la parole et les expériences dans ce type de situation.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il souscrit à 200 % à ce type de dispositif.

Mme Isabelle DELAMONT ajoute que c'est très simplement une remarque faite à titre d'information de l'actualité et de la préoccupation de la DGCA à l'endroit des ressources humaines, elle le fait régulièrement dans l'ensemble des Conseils d'Administration des structures labélisées.

Il faut aussi, apaiser, rassurer, rasséréner car ce sont des sujets qui sont très impactant psychologiquement pour qui que ce soit.

M. Jean-Michel GERIDAN confirme à Mme Isabelle DELAMONT qu'une note va lui être adressée détaillant tout le dispositif du Signe.

Mme Isabelle DELAMONT le remercie et réitère sa confiance au Signe. Il s'agit bien d'un Conseil d'Administration en toute transparence, il n'y a aucune problématique à cet endroit. Il ne faut pas y voir là de mise en question. Ce sont simplement des enjeux absolument actuels et fondamentaux que le Ministère doit traiter.

Il n'y a pas plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le nouvel organigramme du Signe.

#### 7. Adoption de la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (délibération 20211029-CA-29)

Mme Virginie GUILLAUME dit que la convention constitutive du Signe indique que «le Groupement le Signe est soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont. Il est géré selon la nomenclature budgétaire et comptable de la Ville de Chaumont.

La Ville de Chaumont a choisi d'anticiper le passage au référentiel M 57.

Suivant cette convention constitutive, il est proposé d'adopter cette norme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Mme Virginie GUILLAUME précise que la M57 rapproche le cadre actuel M14 des règles de comptabilité privée.

Les principales nouveautés découlant de la M57 sont :

- La production de nouveaux états financiers (dans le cadre du CFU - Compte Financier Unique).  
Le Signe, du fait de son statut juridique «Groupement d'Intérêt Public» n'est pas éligible à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) contrairement à la Ville de Chaumont.
- Une nomenclature par nature plus développée.
- Une nomenclature par fonction plus fine.
- Des règles plus contraignantes en matière d'amortissement.  
Le passage à la nomenclature M57 s'accompagne d'un Règlement Budgétaire et Financier qui décrit les procédures de la collectivité en ces matières.  
Ce règlement sera proposé lors du prochain Conseil d'Administration, avant le vote du budget prévisionnel 2022.

Se trouve en annexe l'accord de M. Jacques ROSSELLE, agent comptable du Signe.

M. Jacques ROSSELLE précise qu'il y aura quelques modifications. Ce sera surtout le règlement budgétaire et financier à adopter. Nous pourrons nous rencontrer d'ici la fin de l'année pour le finaliser. Le modèle de la Ville de Chaumont pourra servir de référence.

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Il y aura ensuite l'amortissement avec la règle du prorata temporis. Il faudra le fixer et prendre une délibération.

Il y aura également la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil d'Administration l'autorise, de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre. A charge pour le Directeur d'en rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration, ce qu'a choisi la Ville de Chaumont.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

En cohérence avec la convention constitutive du Signe et la nomenclature budgétaire et comptable de la Ville de Chaumont, et après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 4<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- d'appliquer cette nomenclature au budget principal du Signe ;
- de préciser qu'un Règlement Budgétaire et Financier fera l'objet d'une délibération distincte ;
- d'autoriser le Directeur général à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature ;
- d'autoriser le Directeur général à signer tous les documents nécessaires à la complète réalisation de cette procédure.

## **8. Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2021 (délibération 20211029-CA-30)**

Mme Virginie GUILLAUME indique que la présente décision modificative porte sur le budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement à 4 937 848,49 euros. Cette hausse de 43 495,65 euros a principalement pour objet :

- Le premier versement de la subvention de l'Andra pour la résidence « Prospectives graphiques 2 » ;
- Une augmentation des recettes liée aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (PAGS 2024-2022) ;
- Une augmentation des ressources propres liée aux ventes d'éditions ainsi qu'aux remboursements d'indemnités journalières suite à des arrêts maladie ;

Cette hausse de recettes permet de compenser la baisse de subvention attribuée par la Ville de Chaumont (- 7 500 euros)

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2021

COMPTE-RENDU

En miroir, les dépenses ont été revues en s'adaptant à la période de temps de fort de la Biennale de design graphique 2021 :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la hausse (+ 67 988 euros) ;
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement baisse de 49 457 euros après avoir adapté le montant des fluides ;
- Les dépenses relatives à l'administration sont revues à la baisse : - 3914 euros ;
- Les dépenses de personnel baissent de 35 336 euros du fait de 2 recrutements repoussés à 2022 et d'arrêts maladie dont 2 de longue durée.

Mme Christine GUILLEMY rappelle que l'aide de la Ville de Chaumont, malgré ces -7 000 €, s'élève à 742 500 €. Elle reste, et de loin, le plus gros financeur.

A cela s'ajoute la valorisation. En effet, nous sommes obligés, la Ville de Chaumont et le Signe, de valoriser les aides en nature qui correspondent à l'équivalent d'un loyer que la Ville ne fait pas payer au Signe.

Mme Virginie GUILLAUME précise que cela apparaît sur le document de travail pour un montant de 99 300 €, et qui apparaîtra de façon budgétaire en fin d'année puisque nous ne pouvons pas le faire avant.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'au-delà des contributions des membres fondateurs, il tient à remercier tous nos mécènes (nous sommes à près de 400 000 € aujourd'hui) qui, malgré la pandémie, l'incertitude d'une Biennale qui allait s'ouvrir ou pas devant le public, ont continué à être à nos côtés, aux côtés des créateurs. Par exemple, le catalogue, peut-être le plus copieux depuis longtemps, a été permis grâce aux imprimeurs, aux papetiers qui nous ont énormément aidés. Une exposition qui a doublé grâce à l'AG2R La Mondiale. Nous sommes également accompagnés par une banque de territoire à qui nous donnons nos visiteurs lors des visites guidées. C'est cette banque qui paie les billets de chaque personne et qui permet donc une gratuité totale, financée par nos mécènes privés.

Le mécénat privé ne se substitue pas à la puissance publique.

M. Paul FOURNIE précise que le Signe a subi une petite baisse au niveau de la subvention de la Ville de Chaumont au même titre que les associations et des partenaires de la Ville (- 5 %), ainsi que ses services, par mesure d'économie et de restrictions budgétaires.

Après discussion entre Mme le Maire et le Directeur du Signe, il avait été décidé que les 5 % ne s'appliqueraient pas à la somme globale versée au Signe, mais au solde qui devait être versé en fin d'année selon conventionnement.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que le Signe devait faire un geste comme les services culturels de la Ville de Chaumont.

M. Frédéric FABRE demande comment se pratique ce mécénat. Est-il annuel, pluriannuel ? Y-a-t-il des conventions ou est-ce complètement libre ?

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que tout dépend de la structure. Par exemple, pour AG2R La Mondiale, c'est un accompagnement que nous avons fixé sur 5 ans et par projet.

Avec le mécène qui prend en charge la gratuité des expositions, nous avons établi une convention pluriannuelle qui court sur 3 ans.

Pour d'autres mécènes, technologiques ou financiers, cela se passe sur des actions ponctuelles.

La seule forme de mécénat que M. Jean-Michel GERIDAN refuse est le mécénat de compétences.

Il n'y a plus de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2024.

## **9. Débat d'orientation budgétaire (délibération 20241029-CA-31)**

Mme Virginie GUILLAUME indique que le débat d'orientation budgétaire 2022 est calqué sur la programmation dont la présentation a été faite précédemment, sur une année hors Biennale.

Le budget reste sensiblement le même. Nous sommes à 4 835 900 €, afin de pouvoir présenter l'ensemble des activités composant la programmation.

Les dépenses liées aux activités augmentent, par rapport à une année hors Biennale habituelle, de 87 546 € du fait de la maîtrise des dépenses liées au bâtiment ainsi qu'au calcul « plancher » de la masse salariale.

Les dépenses liées au bâtiment sont maîtrisées notamment par la reprise de la facturation des fluides en direct. Les opérations de maintenance obligatoires du bâtiment ont été réalisées, pour la plupart, en 2024 (il y en a eu pour 40 000 €) et cela est à prévoir tous les 5 ans.

En attendant la convention pluriannuelle d'objectifs, nous reprenons les contributions habituelles Ville de Chaumont, DRAC, Région Grand Est au niveau des recettes ; les subventions

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2021

COMPTE-RENDU

que nous avons l'habitude de voir avec l'ANDRA qui revient pour la 2<sup>ème</sup> édition de Prospectives Graphiques, et nos ressources propres.

S'agissant de la convention pluriannuelle d'objectifs, M. le Président demande à M. Charles DESSERVY s'ils veulent la mettre en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M. Charles DESSERVY indique que nous étions dans une phase de finalisation de la convention quand ils ont eu l'information des recommandations concernant le loyer budgétaire qui venait lourdement impacter le budget du Signe (près de 400 000 €).

Du coup, tout ceci a suspendu la finalisation de la convention. Ils ont fait remonter une demande complémentaire en vue de 2022 dans le cadre de leur dossier de conférence budgétaire qui prend en compte du quotepart Etat sur cette question.

En fonction des évolutions, ils pourront reprendre pour une finalisation d'une convention à compter de 2022 une fois que tout cela sera clarifié.

M. Charles DESSERVY confirme que cela est bien noté en terme de besoins, c'est important. Nous devons traduire, dans ce budget, ce loyer budgétaire, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, mais bien une valorisation de la Ville de Chaumont comme cela a bien été expliqué.

Il ajoute que, s'ils peuvent, sur la base de crédits complémentaires qui font l'objet de discussions entre la DRAC et l'Administration centrale, prendre cela en compte afin de pouvoir finaliser cette convention.

Comme la Région Grand Est n'a pas encore eu le document, Mme Julia VAILLANT demande s'il serait possible d'avoir une version de la convention, même si celle-ci n'est pas encore validée par l'Etat, pour pouvoir y travailler en amont.

En effet, leurs commissions permanentes 2021 sont terminées. Ils pourraient l'inscrire à une commission permanente en 2022, mais pour cela il faut réaliser un travail technique afin de pouvoir présenter la convention aux élus et la soumettre au vote.

M. Charles DESSERVY répond que cela est tout à fait normal, logique et évident.

M. Paul FOURNIE a une remarque à faire.

Depuis maintenant quelques années qu'il suit le projet du graphisme à Chaumont et du Signe plus particulièrement, c'est la première fois, depuis longtemps, que nous parlons plus de graphisme et d'art que d'argent en fin de Conseil d'Administration.



  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Il trouve que c'est plutôt bon signe. Cela veut dire que cet établissement a pris sa vitesse de croisière, que les partenaires sont définitivement bien dans le même état d'esprit, cela est plaisant.

M. le Président le remercie pour ces mots encourageants.

Dans les perspectives, Mme Isabelle DELAMONT réitère l'engagement de Mme la Ministre sur la question des Festivals auprès des collectivités.

Nous savons que le Signe est né d'un Festival historique de l'affiche et qu'il porte à la fois sa transformation, son implantation Biennale.

Nous voyons bien aujourd'hui toute la richesse qu'il y a à avoir une structure porteuse d'un tel événement au sein de la Ville.

Sans s'engager plus avant, Mme Isabelle DELAMONT confirme que l'attention est réelle à cet endroit et permettra vraisemblablement à l'Etat d'accompagner le Signe. Ce qui est aussi un gage de reconnaissance de l'action menée à cet endroit.

M. le Président la remercie infiniment pour cette intervention positive.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de :

- Prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
  - o Des documents de programmation 2022 ;
  - o Du budget prévisionnel 2022 présenté de façon analytique indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel ;
  
- Adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 sur la base des documents de programmation 2022, du budget prévisionnel 2022 ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

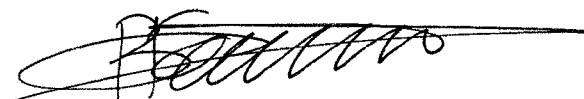
## 10. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence, leur participation et les échanges intéressants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

\_\_\_\_\_  
Le secrétaire de séance,



M. Paul FOURNIE

Le Président,



M. Evrard DIDIER

Conseil  
d'Administration

29 octobre 2024

COMPTE-RENDU

## INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence			
20220204CA02			
Objet de la délibération			
INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ETAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	-
Date de la convocation			
21/01/2022			
Vote			
Aucun			
Pour : 0			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

### INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ETAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 18 relatif au Conseil d'Administration ;

Vu le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

Le Conseil d'Administration est composé de vingt (20) administrateurs répartis en deux collèges : un collège institutionnel délibératif et un collège technique consultatif.

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement :

- Trois représentants de l'Etat ;
- Trois représentants de la Région Grand Est ;
- Quatre représentants de la Ville de Chaumont.

Le collège technique émet des avis relatifs à l'ordre du jour permettant d'éclairer les administrateurs du collège institutionnel dans leur processus décisionnel. Il est composé de :

- Un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France ;
- Deux représentants des réseaux d'écoles d'arts ;
- Un représentant du lycée Charles de Gaulle de Chaumont ;

- Un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ;
- Un représentant de l'Université de Lorraine ;
  
- Un représentant de l'Université de Strasbourg ;
- Un représentant du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- Un représentant de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- Un représentant du Centre national du livre (CNL).

Suite au départ de M. Charles DESSERTY, représentant de l'Etat dans le collège institutionnel du Conseil d'Administration, M. Alexis NEVIASKI, Directeur régional adjoint des affaires culturelles à la direction des affaires culturelles du Grand-Est, a été désigné pour le remplacer.

M. Alexis NEVIASKI représentera l'Etat dans le collège institutionnel du Conseil d'Administration du GIP Le Signe, centre national du graphisme.

Fait les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence			
20220204CA03			
Objet de la délibération			
RAPPORT D'ACTIVITE 2021			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8
Date de la convocation			
21/01/2022			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Vu l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

Vu l'article 3 de la convention constitutive précitée précisant son objet et ses missions ;

Vu la délibération 2020731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'AG au CA à l'exception de ses compétences exclusives ;

L'année 2021, comme l'année 2020 a été marquée par les mesures mises en place afin d'endiguer la propagation du virus covid 19, mais elle a surtout été marquée par le succès public et critique de la Biennale internationale de design graphique, contribuant à la visibilité de Chaumont à l'échelle du territoire local, national et international. Avec plus de 15963 visiteurs accueillis dont 7376 pendant la semaine inaugurale, l'événement confirme son appropriation par les publics chaumontais, étudiants et professionnels.

Au total, ce ne sont pas moins de 19 expositions et 22 événements qui ont rythmé l'année 2021, fréquentés par plus de 18963 visiteurs sur 208 jours d'ouverture. De nombreuses actions de médiation auront permis à des publics diversifiés de profiter d'un riche programme d'activités souvent établi avec nos partenaires institutionnels, culturels et associatifs afin de permettre une meilleure transmission de la culture.

Les quelques chiffres suivants permettent de synthétiser le bilan 2021 du Signe :

- **Le lieu et les actions**



**graphisme**

- 208 jours d'ouverture aux publics
  - 19 expositions
  
  - 25 ateliers menés dont 20 par des graphistes intervenants
  - 208 heures de visites commentées
  - 60 jours de workshops pour les étudiants
  - 22 événements dont 16 concerts
  - 29 prêts et reproductions issus de la collection
  - 1544 œuvres inventoriées
- **Les publics et les artistes**
- 114317 de visiteurs accueillis depuis l'ouverture du Signe
  - 18963 de visiteurs accueils durant l'année
  - 900 étudiants accueillis
  - 700 scolaires soit 65 classes accueillies
  - 12000 auditeurs des conférences
  - 420 visiteurs à besoins spécifiques accompagnés
  - 203 graphistes, artistes et auteurs ayant collaboré avec le Signe
- **La communication**
- 516226 supports édités et diffusés
  - 243 d'articles et parutions presse et médias
  - 18000 abonnés à la page Facebook du Signe
  - 10500 abonnés à la page Instagram du Signe
  - 9415 abonnés à la page Instagram de la Biennale
  - 189830 pages consultés pour le Signe cndg.fr
  - 1003 documents téléchargés mensuellement
  - 70 librairies distribuant les publications du Signe dont 15 à l'international

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2021.

Annexe : Rapport d'activité 2021

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence			
20220204CA04			
Objet de la délibération			
AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DU SIGNE			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8
Date de la convocation			
21/01/2022			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DU SIGNE

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique ;

Vu l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°20200731AG03 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 « Délégations de l'Assemblée Générale au Directeur Général ».

Le marché en cours « nettoyage des locaux et des vitreries du Signe » a été conclu avec AGENOR PICARDIE CHAMPAGNE – Agence de Reims – 12 rue du Capitaine Madon – 51100 Reims :

- pour le lot 1 « nettoyage des locaux » pour un montant de 94 238,96 € HT pour une durée de 12 mois à compter du début d'exécution des prestations (4 décembre 2018) reconductible trois fois pour la même durée, soit jusqu'au 3 décembre 2022,

- pour le lot 2 « nettoyage des vitreries » pour un montant de 5 915,12 € HT pour une durée de 12 mois à compter du début d'exécution des prestations (13 mai 2019) reconductible trois fois pour la même durée, soit jusqu'au 12 mai 2023.

Deux avenants de transfert ont été conclus le 31 décembre 2021 pour chaque lot avec pour objet de substituer un nouveau titulaire (SAS AGENOR REIMS) au titulaire initial (SAS AGENOR PICARDIE CHAMPAGNE) suite à une

transmission d'une partie du patrimoine de la SAS AGENOR PICARDIE CHAMPAGNE au profit de la SAS AGENOR REIMS, société par actions simplifiée au capital de un euro dont le siège social est à 3 rue de Chaperon – 51420 CERNAY LES REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Reims sous le numéro 904 930 831, ayant pour dirigeant la société Holding Financière BFC. La SAS AGENOR REIMS subroge la SAS AGENOR PICARDIE CHAMPAGNE dans ses droits et obligations vis-à-vis du GIP Le Signe, centre national du graphisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Afin de répondre à un besoin permanent, le GIP Le Signe souhaite confier à nouveau à un prestataire de service spécialisé le nettoyage des locaux et des vitreries du Signe.

Aussi, le GIP Le Signe, centre national du graphisme, prévoit de s'engager à nouveau dans une procédure de consultation (Marché à Procédure Adaptée) :

- pour une durée de 12 mois reconductible trois fois pour la même durée pour un lot 1 « nettoyage des locaux »
- pour une période initiale de 6 mois et 20 jours (du 13 mai 2023 au 4 décembre 2023) reconductible trois fois pour une durée de 12 mois pour un lot 2 « nettoyage des vitreries »

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- A lancer une consultation et engager le Groupement dans le cadre d'un marché de prestation pour les services suivants :
  - nettoyage et entretien journaliers, hebdomadaires et mensuels des locaux du Signe,
  - nettoyage annuel des vitreries du Signe,
  - affectation des personnels nécessaires à l'exécution de ces tâches, mis à disposition des équipements et des fournitures des produits sanitaires pour la réalisation de ces prestations.
- A signer l'ensemble des pièces du marché correspondant

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA05</b>

Objet de la délibération
AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE "MISSIONS DE SURVEILLANCE DE SITES, DE SECURITE ET SURETE DES BIENS ET DES PERSONNES"

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE "MISSIONS DE SURVEILLANCE DE SITES, DE SECURITE ET SURETE DES BIENS ET DES PERSONNES"

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique ;

Vu l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°20200731AG03 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 « Délégations de l'Assemblée Générale au Directeur Général ».

Le marché en cours « missions de surveillance de sites, de sécurité et de sûreté des biens et des personnes » a été conclu avec la SARL EZA SECURITE – 47 rue du Bois – 54170 SELAINCOURT, pour un montant de 95 820€ HT, pour une durée de 12 mois à compter du début d'exécution des prestations (5 décembre 2018) reconductible trois fois pour la même durée, soit jusqu'au 4 décembre 2022.

Afin de répondre à un besoin permanent, le GIP Le Signe souhaite confier à nouveau à un prestataire de service spécialisé les missions de surveillance de ses bâtiments et matériels et de sécurité des publics en sa qualité ERP.

Aussi, le GIP Le Signe, centre national du graphisme, prévoit de s'engager à nouveau dans une procédure de consultation (Marché à Procédure Adaptée) pour une durée de 12 mois reconductible trois fois pour la même durée

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- A lancer une consultation et engager le Groupement dans le cadre d'un marché de prestation de service pour la mission suivante :
  - surveillance de sites, de sécurité et sûreté des biens et des personnes
- A signer l'ensemble des pièces du marché correspondant

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA08</b>

Objet de la délibération
PLAN DE FORMATION 2022

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : PLAN DE FORMATION 2022

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours ;

Vu le règlement intérieur de formation du Signe, centre national du graphisme, en vigueur ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité technique du Signe en date du 14 janvier 2022.

L'article 6 du décret du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de

droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Ce dernier indique que :

« L'Assemblée générale ou, le cas échéant, le Conseil d'administration du Groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du groupement.

Toutefois, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au groupement, les personnels du groupement bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié. Une convention spécifique est conclue à cette fin entre le groupement et ce membre. ».

Pour cette année 2022, il est proposé de reconduire les grandes lignes directrices relatives au plan de formation de l'année 2021.

Il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuel et à la connaissance de leur statut de droit public en mettant en place les inscriptions à la formation d'intégration et de professionnalisation obligatoire des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CNFPT.

Les 4 représentants du personnel ainsi que les agents du Signe participant au comité technique qui n'auraient pas pu suivre les formations liées à l'hygiène et la sécurité devront s'inscrire en 2022. En effet, le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit en son article n°8 que « les représentants du personnel, titulaires et suppléants, dans les instances compétentes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail bénéficient d'une formation d'une durée minimale de cinq jours au cours de leur mandat. ».

Les formations suivies au cours de l'année 2021 ont permis d'accompagner les agents dans l'actualisation de leurs connaissances et l'acquisition de connaissances nouvelles requises par les emplois pourvus.

18 formations (48 jours) ont été suivies en 2021 par 16 agents et personnes volontaires en service civique, ce qui est bien inférieur aux années précédentes.

17,5 jours de formations correspondent à des formations obligatoires ou des recyclages.

Certaines formations, annulées par l'organisme de formation n'ont pu être suivies en 2021.

Les agents nouvellement recrutés seront formés, comme l'ensemble des autres agents, aux premiers secours.

Il est proposé de reporter au plan de formation annuel 2022, les formations nécessaires à l'accomplissement des missions des agents qui n'ont pu être suivies en 2021 et qui sont encore nécessaires à l'accomplissement des missions.

Le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux du Signe. Ce plan traduit pour l'année 2022 les besoins de formation individuels et collectifs.

Le plan annuel de formation 2022 proposé par le Signe s'articule autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des

activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels;

- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
  
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe;
  
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe;

Les besoins en formation ont pu être définis en concertation avec l'ensemble des agents du Signe au cours d'entretiens de formation menés en décembre 2021. Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent et ainsi, après analyse, de donner lieu à l'élaboration du plan de formation annuel 2022.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

La convention spécifique signée avec la Ville de Chaumont permet, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, qu'il puisse être recouru aux plans de formation de la Ville de Chaumont.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation annuel 2022 annexé.

Annexe : Plan annuel de formation 2022

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA09</b>

Objet de la délibération
MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (article 109 notamment) ;

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

Vu la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

Vu le tableau des postes et des effectifs du Signe, en vigueur ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité technique du Signe en date du 14 janvier 2022.

Afin de sécuriser les missions fonctionnelles du Signe, il est proposé de créer un poste accueillant un gestionnaire RH. L'actuelle administratrice pourra transmettre les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement des missions du poste. La transmission de ces compétences lui permettra d'accomplir les nouvelles missions de Secrétaire général.

Ces modifications permettront la sécurisation des missions fonctionnelles du

Signe tout en maîtrisant la masse salariale.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de la modification apportée au tableau des postes et des effectifs du Signe portant sur :

- La suppression du poste n°2017-14, filière administrative, catégorie A, poste à temps complet d'attaché principal portant les missions de Directrice adjointe ;
- la création du poste n°2022-34, filière administrative, catégorie B, poste à temps complet de rédacteur principal portant les missions de gestionnaire ressources humaines. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public.
- Le changement de dénomination du poste n°2017-16 d'Administratrice en poste de Secrétaire général pour lequel les crédits correspondant à la situation d'un attaché principal seront inscrits au budget 2022.

Annexe : Tableau des postes et des effectifs

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence			
20220204CA10			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8
Date de la convocation			
21/01/2022			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Vu l'organigramme en vigueur du Signe ;

Vu le tableau des postes et des effectifs en vigueur ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité technique du Signe en date du 14 janvier 2022.

Les modifications apportées à l'organigramme s'appuient en cohérence sur la modification du tableau des postes et des effectifs.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de la modification du tableau des postes et des effectifs afin de sécuriser les missions fonctionnelles du Signe, en créant un poste accueillant un gestionnaire RH. L'actuelle administratrice pourra transmettre les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement des missions du poste. La transmission de ces compétences lui permettra d'accomplir les nouvelles missions de Secrétaire général.

Annexe : Organigramme version 5


Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
Centre national du

**le Signe**  
centre national du graphisme  
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 08/02/2022  
Reçu en préfecture le 08/02/2022  
Affiché le 08 FEB 2022   
ID : 052-130023237-20220204-20220204CA10-DE

**graphisme**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA11</b>

Objet de la délibération
REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER ET FONGIBILITE DES CREDITS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	7

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. CHATEL Luc, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIAANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER ET FONGIBILITE DES CREDITS

Vu la loi de finances 2019 ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération numéro 2020/140 du 6 novembre 2020, de la Ville de Chaumont, sur l'adoption de la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu la délibération numéro 20211029CA29 du 29 octobre 2021, du Signe, sur l'adoption de la norme comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Signe, centre national du graphisme, a appliqué la norme comptable M57 pour son budget.

La mise en place de cette norme doit s'accompagner d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui précise et encadre les règles de gestion budgétaire et financière pour le Signe.

Point particulier du RBF lié à la M57 : la fongibilité des crédits :

Pour les budgets en M57, il est possible de réaliser des virements de crédits entre chapitre au sein d'une même section.  
Ces virements de crédits peuvent être réalisés dans une limite fixée par le

Conseil d'administration en pourcentage par rapport aux dépenses réelles de chaque section, le maximum étant de 7,5%.

Cette fongibilité ne peut concerner le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Les virements de crédits opérés font l'objet d'une information lors du Conseil d'administration suivant.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- De fixer la limite de fongibilité des crédits à 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- D'approuver le règlement budgétaire et financier en annexe de cette délibération

Annexe : Règlement budgétaire et financier

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA12</b>

Objet de la délibération
COMPTE DE GESTION 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : COMPTE DE GESTION 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention constitutive du groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2021.

**Annexe** : compte de gestion 2021

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA13</b>

Objet de la délibération
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20210205CA13 du Conseil d'Administration du 05 février 2021 portant adoption du budget primitif pour 2021 ;

Vu la délibération 20210604CA22 du Conseil d'Administration du 04 juin 2021 portant adoption de la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2021 ;

Vu la délibération 20211029CA30 du Conseil d'Administration du 29 octobre 2021 portant adoption de la décision modification n°2 au budget primitif 2021 ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2021 établi par l'Agent comptable ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, :

- D'approuver le compte administratif 2021 (ci-annexé), lequel peut se résumer de la manière suivante :
  - o Total des recettes : 2 021 547,44 €
  - o Total dépenses : 1 732 442,18 €
  - o Résultat de l'exercice 2021 (fonctionnement) : excédent de 232 291,51 €
  - o Solde d'exécution d'investissement de 59 329,72 €
  - o Montant des restes à réaliser en dépenses à reporter en 2022 : 2 515,97 €
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les recettes sont réparties comme suit, en pourcentage par rapport aux recettes totales :

- 66 % de contributions ;
- 13 % de subventions ;
- 7 % de ressources propres (dont 5 % de mécénat) ;
- 13 % correspondant aux amortissements et affectations du résultat.

Les dépenses, en pourcentage, par rapport aux dépenses totales sont réparties comme suit :

- 38 % pour les activités :
  - o 17% pour les expositions ;
  - o 1 % pour les résidences ;
  - o 6 % pour la médiation ;
  - o 2 % pour la formation ;
  - o 7 % pour la communication ;
  - o 3 % pour le développement ;
  - o 2 % pour les éditions.
- 15 % pour le fonctionnement :
  - o 12 % pour le bâtiment ;
  - o 3 % pour l'administration.
- 45 % pour la masse salariale dont 1 % d'auto-assurance chômage.

Les valorisations suivantes apparaissent en annexe du compte administratif :

- Gratuité du loyer de la Ville de Chaumont : 99 300 €
- Mise à disposition d'un espace de commande Exaprint : 10 000 €
- Impression d'affiche Léopard graphique : 10 000 euros

Afin de retracer la répartition du budget 2021 par projets, une édition de la situation budgétaire analytique est présentée en séance.

Annexe : Compte administratif 2021, version règlementaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204CA14</b>

Objet de la délibération
AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

**Objet de la délibération** : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 04 février 2022 adoptant le compte administratif 2021 ;

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du 04 février 2022 présente les résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres);	Section de fonctionnement	A	1 694 828,95	G	1 755 361,61
	Section d'investissement	B	33 859,73	H	94 426,98
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002);	C	0,00	I	171 758,85
	Report en section d'investissement (001);	D	1 237,53	J	0,00
TOTAL (réalisation + reports);			1 729 926,21 = A+B+C+D		2 021 547,44 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 515,97	L	0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021		2 515,97 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		1 694 828,95 = A+C+E		1 927 120,46 = G+I+K
	Section d'investissement		37 613,23 = B+D+F		94 426,98 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 732 442,18 = A+B+C+D+E+F		2 021 547,44 = G+H+I+J+K+L

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 232 291,51 €) ainsi que du résultat d'investissement (excédent de 59 329,72 €) de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 soit :

- D'affecter l'excédent d'investissement soit 59 329,72 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 232 291,51 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
 Le 08/02/2022  
 Le Président  
 Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04/02/2022

Référence			
20220204CA15			
Objet de la délibération			
BUDGET PRIMITIF 2022			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
19	10	7	8
Date de la convocation			
21/01/2022			
Vote			
<b>A l'unanimité</b>			
Pour : 8			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. DEN HEIJER Maxence, M. INNOCENZI Laurent

**Membres votants excusés** : M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, M. ZIMET Joseph (représenté par M. DEN HEIJER Maxence), M. QUINTIN François (représenté par M. INNOCENZI Laurent), M. NEVIASKI Alexis

**Membres non votants présents** : M. CUIR Raphaël, Mme MARRIER Véronique

**Membres non votants excusés** : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, Mme DE LAUBIER Marie (représentée par M. CUIR Raphaël), M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. MARIET Eric, M. PIANTONI Frédéric (représenté par Mme MARRIER Véronique), Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FOURNIE Paul

### Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2022

Vu l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération n° 202011029CA31 du 29 octobre 2021 relative au débat d'orientation budgétaire 2022 du Signe, centre national du graphisme ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2022 (ci-annexé) par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2022 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 2 051 665,75 €.

La présentation analytique des dépenses et des recettes présentée en séance permet de faire le lien entre le budget primitif réglementaire et le programme d'activités 2022 du Signe adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 29 octobre 2020.

### RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 66% (1 350 000 €) du montant total des recettes se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 300 000 € pour l'Etat et 300 000 € pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions représente 15% (302 400 €) des recettes réparti comme suit :

- 42 000 € du Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions ;
- 100 000 € de la DRAC Grand Est ;
- 80 000 € de la Région Grand Est ;
- 25 000 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : projets Artistiques Globalisés (PAG), Résidences Artistiques en milieu scolaire (RA) et PREAC ;
- 42 000 € de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) dans le cadre de la résidence « Prospectives graphiques 2 » ;
- 5 000 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) ;
- 8 000 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets (culture-justice, culture-santé et politique de la Ville) ;
- 400 € de remboursement de frais de formation dans le cadre de l'accueil de volontaires en service civique.

Les ressources propres s'élèvent à 55 000 € (soit 3% du montant total des recettes), dont 35 000 € de recettes de mécénat.

Quatrième catégorie analytique de recettes, les opérations comptables s'élèvent à 344 265,75 € (soit 17% du montant total des recettes). En ce qui concerne les recettes d'investissement, les amortissements représentent 52 644,52 € (3% du montant total des recettes) sur 111 974,24 € de recettes d'investissement.

#### DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (1 939 691,51 €) et d'investissement (11 974,24 €) se répartissent en trois catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations comptables.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 657 800 € soit 32% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2022 du Signe et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ». Le Signe respecte ainsi l'engagement des centres d'art labellisés à consacrer au moins le tiers de son budget à ses projets artistiques et ses missions statutaires.

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 329 105,26 € et représentent 16% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (261 227,84 € soit 13%), en charges liées à l'administration du Signe (67 877,42 € soit 3%). Pour pallier le risque contentieux auquel le Signe est exposé, les dépenses d'assurances-conseil s'élèvent à 15 000 €.

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 829 600 € soit 40% du montant total des dépenses,

Les risques statutaires ainsi que l'auto assurance liée au chômage sont estimés à 6 % des dépenses totales (soit 120 000 €). Ce niveau atteint signifie que le Signe est parvenu à résorber ses dépenses de personnel et à se situer toujours en dessous du palier de 50% garant d'une gestion saine et vertueuse de la masse salariale.

Les dépenses de personnel se répartissent comme suit :

- 535 000 € liés aux agents contractuels ;
- 290 000 € relatifs aux agents mis à disposition ;
- 4 600 € concernant les personnes volontaires en missions de services civiques ;

Les dépenses imprévues s'élèvent quant à elle à 60 000 €.

Les valorisations prévues pour 2022 qui seront inscrites en annexe du compte administratif 2022 sont relatives à :

- La gratuité du loyer par la Ville de Chaumont (99 300 €) ;
- La mise à disposition d'un espace de commande par Exaprint (9 000 euros) ;
- L'impression d'affiches par Lézar Graphique (10 000 €).

Annexe : Budget primitif 2022

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

